



BASSIN
D'ARCACHON

SIBA

REENSABLEMENT DES PLAGES D'ARCACHON ET DU NORD PYLA

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
POUR LE PROJET DE REENSABLEMENT SUR 10 ANS DES PLAGES
D'ARCACHON ET DU NORD PYLA SUR LES COMMUNES D'ARCACHON ET
DE LA TESTE DE BUCH

REPONSES AU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

N°OBS	Interlocuteur	avis/question/remarque	LIBELLE OBSERVATION
THEME : SUD PYLA			
6	Mr Jacques REVOL	Avis favorable	Depuis des années cet ensablement n'est pas efficace puisque tous les deux ans on est obligé de recommencer. Une idée connue depuis presque 20 ans n'a eue aucune conséquence. La seule action efficace serait de relever les épis de pierre de 1 ou 2 mètres (a préciser) ce qui serait la seule action hydrodynamiquement efficace.
18	Mr Pierre TEILLARD	Avis favorable Remarque	Je ne comprends pas que cette enquête ne semble pas concerner aussi le Sud Pyla jusqu'à la Corniche, qui dans le programme précédent a été également ré-assemblé.
74 et 77	Mr Raphael VIALARD	Remarques	<p>Vu le peu de temps qu'il reste entre la date de l'enquête et le début des travaux programmés, l'enquête publique ne présentant qu'une solution possible, ne serait-elle qu'une simple formalité visant à entériner une issue déjà retenue ?</p> <p>Le projet que vous présentez se limite aux plages de Nord-Pyla, place Meller non comprise. Jusqu'à présent, les rechargements effectués tous les deux ans concernaient aussi les plages de Pyla-Sud. Abandonnez-vous le rechargement des plages sud du Pyla, y compris celle du club de voile ? Pourquoi ? pour exemple, entre les avenues des Vendangeurs et du Figuier, le haut de la plage n'était pas accessible à marée haute, même par faible coefficient de marée ? Vous proposez l'apport de 55 000 m³ de sable chaque année : votre programme est-il à la hauteur des ambitions affichées ? Vous évoquez une pente de talus de 20% pour que le rechargement dure plus longtemps et que la portion de plage sèche (au-dessus du niveau de pleine mer de vive-eau) soit plus large. De quel talus s'agit-il ? (J'ose espérer que 20% n'est pas la pente de la plage ; reconstituez-vous une dune (stock sédimentaire) en haut de plage? Et quelle largeur de plage sèche envisagez-vous ? Autant de questions auxquelles je n'ai su trouver réponse dans votre document (que j'ai parcouru en diagonale il est vrai).</p> <p>Plusieurs habitants du Pyla réclament un débarcadère devant le club de voile. Je propose que l'on élève et allonge de manière significative le mole, de façon qu'il soit au-dessus du niveau de pleine mer de vive-eau jusqu'à l'extrémité inférieure de l'estran (basse mer) puis descende vers le large avec une pente égale à celle de la plage.</p> <p>Prenant exemple sur les « conches » de la côte de Beauté qui, malgré la houle, ne sont pas soumises à une érosion aussi violente, ne serait-il pas judicieux de construire un deuxième mole identique, par exemple devant l'avenue du Figuier afin d'expérimenter la formation possible d'une « plage de poche » ?</p>
<p>Réponse du SIBA : Le projet de travaux présentait dans ce dossier porte : *sur les plages d'Arcachon jusqu'à la place Daniel Meller au Pyla. Le secteur du sud Pyla (sud de la place Daniel Meller) fait l'objet d'un dossier pour lequel on a obtenu l'autorisation en 2016. La séparation de ces dossiers relève d'un traitement historique selon les techniques de réensablement utilisées le sud Pyla avec une drague Aspiratrice en marche et les plages, objet du présent dossier, avec une drague aspiratrice stationnaire. *Le détail des réensablements se dessine sur la base des besoins précis annuels basés sur les levés bathymétriques et topographies de l'année concernée</p> <p>Concernant la problématique des épis : ce thème est détaillé ci-dessous.</p>			

THEME : PLAGE DE L'AIGUILLON			
N°OBS	Interlocuteur	avis/question/remarque	LIBELLE OBSERVATION
69	Mr Christian BOUQUET	Remarques	<p>Question : Est-ce que prélever 1 000 m3 chaque année à cet endroit ne va pas modifier, voire éroder sensiblement la plage du « banc de sable » ?</p> <p>Question : Compte tenu de ce qui est indiqué dans le paragraphe suivant, comment ce sable venu par camion sera-t-il réparti sur la partie ouest de la plage de l'Aiguillon ?</p> <p>Question 1 : Les machines engagées dans ces opérations (DAM et DAS) sont-elles en capacité d'atteindre un tel niveau de précision, sans l'intervention ultérieure d'un bulldozer calé sur des appareils de relevé topographique ?</p> <p>Question 2 : Le perré qui borde la station d'essence marine est très dégradé. Il perd ses pierres qui se dispersent ensuite sur la plage de l'Aiguillon. La noria de camions ne va-t-elle pas accentuer cette dégradation ? A-t-on prévu de la réhabiliter ensuite ? Ne faudrait-il pas au préalable ramasser les pierres dispersées avant qu'elles ne soient enfouies sous le sable (avant de réapparaître au bout de quelques mois) ?</p> <p>Question : Début des travaux en 2023, ou 2024, ou plus tard ?</p> <p>Question : Ne serait-il pas utile de nettoyer cette zone avant d'engager les travaux plutôt que d'attendre que l'engrassissement en sable recouvre, une fois de plus (et très temporairement) ces débris qui présentent un danger certain pour les baigneurs. Des courriers ont été adressés en ce sens à la mairie, sans réponse.</p>
40	Mr JOAO	Avis favorable Remarque	<p>Je suis favorable, mais pourquoi ne pas reensabler aussi la petite plage de l'aiguillon au droit du boulevard Loti ?</p> <p>Je constate en effet que le niveau de sable s'est affaissé entre les cabanes sur la gauche de la plage et le marchand d'huîtres "cabane de l'aiguillon " déracinant les arbustes et les fondations des bancs installés sur la plage..</p>
1	Mr Patrick MARQUILLO	Remarque	Faire la liaison entre les 2 plages de l'Aiguillon sur la page 96 de la figure 83A84
75 et 8	Mr Claude MULCEY	Avis favorable Remarques	<p>- Une recherche d'aides aux financements seraient à rechercher auprès de la Nouvelle Aquitaine, et d'autres fonds, dont Européens. Au sujet de ce Comité de Suivi, il y aura nécessité de convier officiellement les associations locales de ces plages de Pyla sur Mer, du Moulleau, des Abatilles, et de l'Aiguillon.</p> <p>Plage de l'Aiguillon : cette plage est très appréciée des résidents du quartier, et sa petite conche ne doit pas être supprimée : il ne faut pas réduire cette plage, le sable doit être prélevé ailleurs, dans le chenal de la Canelette, proche, afin de recharger la partie près du port d'Arcachon/ station d'avitaillement des bateaux professionnels.</p> <p>-Ré-ensabler la plage au droit du Boulevard Pierre Loti à l'Aiguillon (limite Arcachon/La Teste de Buch)</p> <p>Il existe un shorre au pied des cabanes à la pointe de l'Aiguillon, à l'intérieur de la plage, mais la partie vaseuse est très dangereuse pour les enfants : il serait souhaitable soit de re-ensabler, soit de draguer cette vase fluente.</p> <p>Veut-on exclure la baignade et les loisirs de ces plages, accessibles sans danger aux familles avec de jeunes enfants, contrairement à certaines plages océanes, si le ré-ensablement ne se faisait pas</p> <p>- J'ajouterais qu'il serait également vivement souhaitable de renforcer et de créer de nouveaux épis à Pyla sur Mer, comme cela se faisait dans les années 50/60, afin de mieux retenir les re ensablements effectués.</p> <p>- Ré-ensabler et protéger la partie au sud du musoir de La Corniche, car cette partie de la Dune du Pilat s'érode (menaçant à long terme les constructions situées au-dessus). L'érosion creuse le pied de la dune. Il faut renforcer le musoir et peut-être même l'allonger.</p>
83	Mr Alain LABARRERE	Remarques	<p>En résumé de ce courrier, le niveau de l'estran a baissé d'au moins 60 cm en 3 ou 4 ans sur la plage de l'Aiguillon et il fait apparaître de nombreuses pierres ou dalles de béton ainsi qu'une buse d'environ 60 cm de diamètre et aussi des coquilles d'huîtres jetées là durant des années avant l'enlèvement des rails menant sur le bassin du professionnel au N°2 de la rue Jean Michelet.</p> <p>Ces obstacles sont les pièges de cette plage, ils doivent être enlevés avant ré- ensablement car nombre de personnes ont eu des blessures plus ou moins graves.</p>

Réponses du SIBA :

Le programme de rechargement et les projets seront définis chaque année et s'appuieront sur un suivi topographique réalisé à la fin de chaque période hivernale par le SIBA afin de prioriser les secteurs.

Le projet présenté dans ce dossier porte seulement sur des travaux de réensablement, l'entretien des perrés reste à la charge de son propriétaire.

*La plage au droit du Boulevard Pierre Loti ne fait pas partie de la même cellule sédimentaire que la zone de l'Aiguillon comprise entre le ponton de la station-service et la résidence Mer et Sud ; par ailleurs, la préservation d'un schorre devant la plage exclut le réensablement de cette zone.

*Chaque année, au printemps, une concertation réunie les usagers et les acteurs locaux du secteur du Moulleau, Pereire et Nord Pyla pour orienter le projet de réensablement annuel.

*L'étude hydrosédimentaire présente dans ce dossier, flèche le banc à l'Est de l'Aiguillon comme zone de stock de sable pour réensabler les plages de l'Aiguillon sans exclure d'autres sources d'approvisionnement. Le projet final se définit selon les besoins et les stocks disponibles.

L'entretien des plages et l'enlèvement des obstacles sont réalisés par la commune d'Arcachon.

THEME : SOLUTIONS ALTERNATIVES : EPIS / BRISE LAMES

N°OBS	Interlocuteur	avis/question/remarque	LIBELLE OBSERVATION
21	Mme HUARD	Avis défavorable	Le réensablement n'est pas efficace du tout dépense d'énergie et d'argent tout à fait inutile... il faut chercher d'autres solutions peut-être des épis plus importants
50	Mr Francois HORSTMANN	Avis favorable Remarques	J'ajouterais qu'il serait également vivement souhaitable de renforcer et de créer de nouveaux épis afin de mieux retenir les re ensablements effectués
71	Cercle de Réflexion sur l'Organisation des Mouillages du Bassin d'Arcachon	Remarques défavorables	<p>L'Association des Navigateurs de Plaisance CDROM ne s'oppose pas au réensablement de la plage ni au renforcement du trait de côte dès le moment où ils paraissent nécessaires. Le projet soumis à enquête publique n'est que la répétition de ce que subit le Bassin d'Arcachon depuis de nombreuses années. Mais pendant ce temps, et grâce notamment à la vulgarisation de la connaissance scientifique, les réflexions et comportements des usagers ont évolué en faveur du respect du rôle important de la nature qui nous entoure. Il est donc logique que les demandeurs d'ordre doivent proposer des alternatives aux procédés agressifs. Aujourd'hui, pour que l'homme puisse assurer son confort et son bien-être, il doit cesser d'agresser la nature, mais plutôt mettre à profit les progrès des connaissances pour orienter à son avantage les processus naturels. Le touriste,reviendra-t-il s'il apprend que pour assurer son confort sur la plage, on détruit chaque année le biotope spécifique au Bassin d'Arcachon ?</p> <p>Le projet 2022-2032 pour le réensablement des plages d'Arcachon et de Nord-Pyla n'est que la copie des campagnes précédentes. Aucune amélioration majeure n'est proposée. L'Association des Navigateurs de Plaisance CDROM demande que soient proposées des alternatives plus respectueuses de l'environnement que le dragage et moins coûteuses pour le riverain. Pour assurer le maintien naturel et durable du plancher des plages d'Arcachon, il serait utile et nécessaire de ne plus utiliser régulièrement des engins</p>

			<p>mécaniques mais d'implanter des épis ainsi que des brises lames afin d'intégrer les effets d'un accroissement de la fréquence des évènements extrêmes dus au dérèglement climatique, surcote de marée, tempêtes ...</p> <p>A défaut de ces alternatives, Monsieur le Commissaire enquêteur, nous vous demandons de donner un avis négatif au projet de réensablement des plages tel qu'il est présenté.</p>
85	ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET RESIDENTS POUR LA SAUVEGARDE DU MOULLEAU	Remarques	<p>L'association APRSM regrette l'absence de présentation de solutions alternatives "douces" ou la présentation des recherches d'autres modèles d'intervention pour le maintien du sable en place ou un ré-ensablement "naturel". Aucune présentation de la technique des épis mise en oeuvre dans le passé : analyse technique, bilan, définition de nouveaux modèles d'épis, simulation, ...</p> <p>- Les liaisons batelières de l'UBA sont rendues difficiles, voire menacées chaque année par l'ensablement de la jetée du Moulleau. Les abords de la jetée doivent être dragués chaque année. Quelle part de cet "ensablement" doit-on aux ré-engraissement des plages du Moulleau et du Pyla ?</p> <p>- si l'effet de ces ré-ensablements est jugé insignifiant sur la biodiversité des sites impactés, à quoi doit-on la disparition des moulières, crevettes, petites viues, crabes rouges et verts, étoiles de mers, couteaux, vernis, palourdes, ... sur les plages et bancs du Moulleau ?</p>
63	Mr Jean Marc BERNADET	Avis défavorable	<p>Je ne suis pas convaincu par les résultats indiquants que ce réensablement n'a pas d'effets: l'été on peut très bien constater l'absence de crabes après les périodes de réensablement. Et ce n'est pas une solution de long terme. Je pense qu'il serait préférable d'envisager d'autres solutions. Quand on se promène sur la plage, on peut constater que les épis retiennent le sable du coté de l'épis qui donne vers l'entrée du bassin. Il serait intéressant de rajouter des épis pour qu'ils soient plus rapprochés les uns des autres. De cette façon le sable devrait être mieux retenu. Ne pourriez-vous pas tester cette solution sur une zone afin de vérifier les résultats obtenus.</p>
2	Mr Michel BOIGNE Président de l'association des pêcheurs côtiers girondins	Remarques	<p>Les dragages détruisent la flore et la faune sous-marine. Les épis pour peu qu'ils émergent à marée haute retiennent le sable, protègent les perrets, attirent la flore et par le fait les poissons et crustacés. Cela pourrait être un point de débarquement pour les bateaux sur corps morts qui n'iraient plus sur la plage au milieu des baigneurs. L'idéal serait qu'ils soient positionné en face des rues menant à la plage.</p>

Réponse du SIBA :

*Le réensablement des plages répond aux objectifs exprimés dans les stratégies de gestion de la bande côtière en tant que technique de lutte active souple à privilégier. Les épis, brise lames sont considérés comme des techniques de lutttes actives dures (CF Gip Littoral) susceptibles de retarder les opérations de réensablement mais ne les remplacent pas.

*Secteur d'Arcachon :

Une étude sur la pertinence de mettre en place des épis sur le secteur du Moulleau a été réalisée en 2019. Elle conclut sur une absence de courant de dérive marqué sur ce secteur qui limite l'efficacité d'un épi et donc ne dispenserait pas de travaux de réensablement pour maintenir les usages.

*Sur le secteur du Pyla :

Dans le cadre de la stratégie de gestion du trait de côte, une étude sur la réhabilitation des épis est actuellement en cours. D'après les premières conclusions, compte tenu de la proximité du chenal au droit de certaines plages, la réhabilitation et/ou la création de nouveaux épis ne dispenserait pas de travaux de réensablement pour maintenir l'accès au littoral.

*Lors du renouvellement du dossier de réensablement du sud Pyla une technique alternative « écoplage » avait été étudiée mais non retenue compte tenu des contraintes techniques (drain, pompe et accès) et de coût.

THEME : ZONES D'EXTRACTION : BANC DU BERNET			
N°OBS	Interlocuteur	avis/question/remarque	LIBELLE OBSERVATION
31	Mr BRAUGE	Remarques	Votre dossier ne regarde pas les impacts des prélèvements Ouest Bernet sur les côtes du cap ferret et les mouvements du chenal. Votre dossier ne regarde pas les incidences aval sur le chenal de Piquey : courant / mouvement de sable .
<p>Réponse du SIBA : Les volumes présentés dans ce dossier portent sur 5 opérations d'extraction de 30 000m³ maximum chacune sur 10 ans. L'étude hydrosédimentaire montre l'absence d'impact sur le banc du Bernet et donc l'absence d'influence sur le chenal de Piquey et les côtes du Cap-Ferret.</p>			
92	Mr Gilbert LANDREAU	Avis défavorable Remarques	Le prélèvement du sable au droit du banc de Bernet, malgré ce qui a pu être dit, va détruire un biotope qui est déjà difficile à préserver dans le bassin d'Arcachon. * Ce ré-ensablement n'est pas pérenne et le coût de ces travaux, pour quelques mois d'affluence sur ces plages, pourrait être affecté à des actions plus profitables à l'environnement du bassin qui est déjà suffisamment malmené par la sur-fréquentation touristique. * Enfin, pourquoi avoir créé un parc marin et envisager de tels travaux contraires aux objectifs de ce parc ?
<p>Réponse du SIBA : Le PNMB a émis un avis favorable avec prescriptions à ce dossier de réensablement. L'impact des travaux sur le biotope est évoqué ci-dessous.</p>			
THEME : IMPACT DES TRAVAUX			
N°OBS	Interlocuteur	avis/question/remarque	LIBELLE OBSERVATION
70 ET 88	Mr Francis HANNOYER	Avis défavorable	<p>*Je comprends très bien que les Pylatais veuillent avoir une plage, mais je demande une forte diminution, voire la suppression du réensablement à Arcachon où les inconvénients surpassent largement les avantages.* Depuis plus de 60 ans, je me baigne au Moulleau, plage des Arbousiers ou un peu plus au nord et je vois la situation s'y dégrader régulièrement :</p> <p>1) Sur le banc de Bernet, on trouvait des coques à ne savoir qu'en faire, des clams, des palourdes, de grosses crevettes, des crabes verts et des rouges. Tout ceci a progressivement disparu avec les différentes dragues. Je ne vois que quelques jeunes araignées de mer mais surtout des coquilles sans aucune vie. J'ai demandé l'an dernier à l'ancien directeur de la station marine d'Arcachon d'où venaient ces araignées, il m'a répondu qu'elles n'étaient certainement pas nées là mais qu'elles avaient été emportées par le courant lors des grandes marées. *Il n'y a donc plus de vie sur cette plage.**</p> <p>2) Avant, lorsque je cherchais des clams, il fallait aller à marée basse et scruter au fond de l'eau pour les apercevoir. Cela n'est plus possible car *l'eau est trouble* en permanence et, de toute façon, on ne voit même plus de coquilles de clams.</p> <p>3) Sauf aux très grandes marées, je n'avais jamais vu d'absence de plage en face de l'allée des Arbousiers, c'est apparu il a peu d'années !*Depuis 2 ans, des engins de terrassement renuent le sable tout l'hiver devant la promenade Robert Fleury * pour un objectif qui ne saute pas aux yeux et avec un résultat étonnant car il y a toujours trop de sable à cet endroit et peu à d'autres. Avec mon épouse, nous avons l'impression que *plus on drague, plus on remue le sable, plus le problème s'aggrave.* Je ne suis pas du tout spécialiste en la matière mais je vois bien que quelque chose ne fonctionne pas. Les contradictions du dragage sont manifestes à tous : par exemple, les commerçants veulent beaucoup de sable devant le centre du Moulleau mais les bateliers veulent évidemment pouvoir accoster. Le résultat est médiocre et est à recommencer chaque année *Cela donne l'impression qu'on remue du sable pour montrer que les élus travaillent*, *mais qu'ils ne savent pas ce qu'il faut faire.*</p>
72	Mr François VAUGELADE	Avis défavorable	Je fais suite à l'avis d'enquête cité en référence. En ce qui me concerne, je suis opposé au réensablement renouvelé de manière automatique et systématique sur toutes ces plages, pour deux raisons : le coût, et surtout la destruction de la faune et de la flore marines . Par ex, beaucoup de coquillages ont disparu avec ces opérations .Toutefois, il faut tempérer mon opinion par le fait que cette opération peut être faite avec parcimonie quand il y a un besoin urgent, par ex , maintenir l'accès à la jetée du Moulleau aux bateaux, surtout ceux de l'UBA .

5	Mr LEFEVRE	Avis défavorable	Sur la plage, il n'y a plus de crabes, ni crevettes, ni hippocampes, il n'y a plus rien sauf les touristes. On est en train de tuer le bassin pour faire plaisir aux touristes et pour le confort de certains propriétaires. Combattre la nature est un combat vain et ruineux. Et comme le niveau de l'eau monte inexorablement, c'est une lutte inutile.
87	Mr DUJON	Avis défavorable Remarques	Habitant la teste depuis plus de 20 ans et pêcheur amateur essentiellement au mouleau j'ai pu constater l'inefficacité des réensablements des plages. Cette opération se fait avec un bateau qui brûle du diesel toute la nuit!!! Les écologistes ne s'insurgent pas depuis le temps que ça dure??? De plus une fois l'opération effectuée le sable ne fait que glisser vers l'extrémité de la jetée, sable souvent emporté dès les grandes marées et les coups de tabac successif de la période automnale et hivernale obligeant l'opération à se répéter l'année suivante pour permettre aux bateliers d'accéder à la jetée. Comment peut-on encore réaliser cette opération, alors que cette drague arrache la flore et détruit la faune, on constate des nombreux mollusques (crabes, moules hippocampes) au niveau du rejet du sable sur la plage!!!! de plus de nombreux poissons ont disparu car il n'y a plus de menu fretin pour se nourrir, les épis au pyla étant étouffé par des tonnes de sables. Alors arrêtons de dépenser l'argent du contribuable pour des opérations qui ne servent à rien qu'à détruire l'environnement et qui sont inefficaces puisque il faut le refaire chaque année, ou dites nous vraiment pour qui on fait les choses. Privilégiez la préservation du bassin ou l'intérêt économique de la région et surtout d'Arcachon en réinjectant du sable pour que les vacanciers puissent poser leur serviette sur du sable fin!!!! Car bizarrement cette opération de réensablement ne s'effectue ni sur les plages du petit Nice et de la lagune qui s'érodent de façon importante ni du côté du cap ferret Bien cordialement JD PS : en relisant les objectifs de la description du projet de réensablement, la lutte contre l'érosion naturelle n'arrive qu'en quatrième position!!!!
7	Mr PRAT	Avis défavorable	Des plages de +en+ grandes grâce au réensablement, ça fait de +en+ de touristes et de -en- de biodiversité sur la plage et donc dans le bassin. Le pompage du sable massacre le fond du bassin et son recrachage massacre la plage. Dommage pour les suivants: nos, vos enfants.
9	Mr SERIN	Avis défavorable	Originaire d'Arcachon, je suis contre le réensablement des plages pour des raisons économiques: cela coûte très cher et c'est contre-productif (la mer enlevant régulièrement et indéfiniment le sable), courants, grandes marées, tempêtes.... -pour des motifs écologiques: la méthode du "rainbowing" détruit toute la biodiversité qui existe encore (SIC!!) dans le Bassin.
3	Mr WELCH	Remarques	Le projet de réensablement s'inscrit dans une action menée depuis plus de 20ans. Il serait intéressant de découvrir les résultats des réensablements précédents, de leurs impacts sur la faune et la flore et de l'efficacité (résultats/coûts), des méthodes retenues préalablement. Il fait également référence au SCOT prévue en 2022.... dont aucun document n'a été approuvé à ce stade.
10	Mme Anne-France PONTVIANNE	Avis défavorable Remarques	Effondrement de la biodiversité. Turbidité de l'eau - solution alternatives ?

Réponse du SIBA:

Les suivis annuels réalisés depuis 2001 sur les communautés benthiques sur le banc du Bernet et les plages du Pyla montrent que :

*L'ensemble de la zone abrite une faune caractéristique des milieux océaniques peu profonds, de sables moyens, soumis à un intense hydrodynamisme. Cette faune (macro- et mégafaune) est caractérisée par des abondances, biomasses et richesses spécifiques faibles ;

*Les faibles biomasses présentes sur les deux flancs du banc de Bernet, ainsi que la prise en considération du fort pouvoir recolonisateur des espèces présentes, permettent de conclure que l'impact trophique de la perte de faune sur les échelons supérieurs est négligeable (de Montaudouin et al. 2001- 2022) ;

*l'impact des travaux de réensablement par moyens hydrauliques sur l'estran est relativement faible sur la diversité biologique et la productivité écologique (de Montaudouin et al. 2001-2022).

Il semble important de rappeler que la redistribution du sable pour équilibrer les niveaux de plage permet de maintenir un accès au rivage à la population et évite une privatisation du rivage.

THEME : ZONE D'EXTRACTION : MOULLEAU			
N°OBS	Interlocuteur	avis/question/remarque	LIBELLE OBSERVATION
64	ADPPM PYLA	Avis favorable Remarques	Je suis ,sans la moindre réserve, favorable au réensablement des plages du Pyla par la drague mais je souhaiterais que le sable soit pris plus au nord au large de la jetée du Moulleau afin de contrecarrer la dérive naturelle Nord-Sud du sable et d'éviter l'engraissement du banc à ce niveau qui bientôt ne permettra plus le passage entre le Moulleau et Arcachon.
<p><u>Réponse du SIBA :</u> Comme précisé dans le dossier, le sable utilisé pour réensabler les plages du secteur du Moulleau et du nord Pyla provient bien des bancs au large de la jetée du Moulleau pour faciliter l'accès à celle-ci.</p>			
THEME : STRATEGIE DE GESTION DU TRAIT DE COTE			
N°OBS	Interlocuteur	avis/question/remarque	LIBELLE OBSERVATION
79	Mr Patrice BOISOT	Avis défavorable	Il est vain de vouloir protéger le littoral et de réensabler toujours plus les plages.* Le réchauffement climatique, la montée inexorable du niveau de la mer, l'accélération et la puissance des tempêtes vont ronger sans cesse le bord de nos côtes. Vouloir les protéger, que ce soit par le réensablement ou par tout autre moyen de défense, c'est un combat inutile, perdu d'avance et qui sera un gouffre financier. L'érosion, on ne peut que la ralentir et face aux forces de la nature, il faudra s'adapter et reculer. Le vrai problème qui se pose, c'est celui de la recomposition des espaces littoraux au fur et à mesure de l'avancée de la mer. Il faut un plan qui permette de transférer progressivement l'habitat, les activités et les infrastructures vers des terres moins exposées. Ce plan devra être accompagné d'une indemnisation suffisante des biens menacés ou sinistrés. Anticiper l'accélération des risques d'érosion et de submersion évitera l'engagement de dépenses colossales pour protéger inutilement les bords du littoral.
<p><u>Réponse du SIBA :</u> Le sujet évoqué relève de la stratégie locale de gestion de la bande cotière de la commune de la Teste de Buch animée par les acteurs directement concernés et les financeurs ; il ressort que le réensablement de plage sur le secteur du nord et sud Pyla répond aux objectifs à atteindre via une lutte active souple qui ressort favorablement de la comparaison technico-économiques des différentes solutions. Cependant, en parallèle, une étude de relocalisation en cours, pilotée par la commune, permettra de répondre aux attentes évoquées. Ce sujet également développé dans la loi Climat et Résilience (22 août 2021) devrait faire l'objet de décrets en attente de parution.</p>			
N°OBS	Interlocuteur	avis/question/remarque	LIBELLE OBSERVATION
89	ASSOCIATION BASSIN D'ARCACHON ECOLOGIE	Avis défavorable Remarques	TERMINOLOGIE ET JUSTIFICATION DU PROJET : Considérant que l'étendue initiale des plages, au moins depuis le début des années 1970 et suivantes, n'avait jamais atteint le niveau post-travaux, il s'agit en réalité d'engraissements sableux expansionnistes, allant bien au-delà du seul maintien de plages. Il ne s'agit pas d'un «réensablement » mais bien d'un aménagement par ensablement artificiel visant une extension des plages. Mais ce seul but ne saurait justifier la destruction de l'écosystème HISTORIQUE & PRÉSENTATION DU CONTEXTE

			<p>S'agissant de l'historique, il est donc surprenant que le dossier ne retrace que les travaux menés depuis 2011. Quid de la référence correcte constituée par l'état originel et peu perturbé du biotope, soit au plus proche l'année 2001, pour laquelle une étude avait été réalisée ? (Protection du littoral du Pyla sur Mer, Étude d'impact - Sogreah décembre 2001)</p> <p>LES SITES DE PONCTION En l'occurrence, cet examen minimise radicalement les incidences écologiques, notamment sur les espèces liées au fond sableux. Il apparaît que le choix de ces sites d'extraction est lié à la proximité des plages à engraisser... sans égard pour la sensibilité écologique des milieux sollicités. Il est surprenant d'assimiler Pereire à un « site terrestre » attendu que le sable ne peut être extrait que de la plage, c'est-à-dire du Domaine Public Maritime, un écosystème vivant. Enfin, de tels volumes posent question, d'autant que ces opérations au résultat éphémère, constamment renouvelées, ont des conséquences écologiques et, accessoirement, financières.</p> <p>PROCÉDÉS Chacune de ces actions porte sur chaque site préjudice à l'écosystème</p> <p>EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ Cette description anthropocentrée de sites « excédentaires » et « déficitaires » « oublie » que le sable se dépose au gré des vents, courants, vagues et que les espèces s'établissent naturellement en fonction des biotopes ainsi créés. Conséquemment, les déplacements artificiels de sable détruisent le biotope et la biocénose associée. A contrario, au chapitre des effets du dragage il est dit que dans l'habitat Sables moyens dunaires (1110-2), « le benthos sera entièrement détruit à l'endroit du passage de la drague » et que « L'espèce souffrant le plus des opérations répétées est la Grande mactre (<i>Macra glauca</i>) ». Au contraire, au Bernet, il fut constaté que la « population de grandes mactres a été significativement affectée. Celle-ci n'a pas disparu mais les effectifs sont au-dessous de 10 adultes/1000 m² contre 110 en 2001. » (Étude postérieure à l'ensablement massif de 2003) C'est donc à un effondrement de cette population que l'on a assisté dès le premier ensablement massif. Et cette destruction se poursuit année après année ! Il en va de même pour les crabes de sable et les araignées de mer qui n'ont jamais retrouvé leur niveau de 2001. Rappelons qu'il faut deux ans à la Grande Macre ou à l'Araignée de mer pour atteindre l'âge où elles peuvent commencer à se reproduire. Quant aux poissons de fond, la drague a peu de chance de les épargner. La « recolonisation » des milieux est donc sans avenir sur des écosystèmes constamment perturbés sans le prouver car le comparer aux effectifs de 2001 montrerait là aussi un effondrement ! Ainsi, les moulières, les herbiers à zostères naines et zostères marines et les massifs d'hermelles qui constituent des habitats pour bien d'autres espèces disparaissent et n'ont depuis 2001 pas retrouvé leur niveau normal, ce qui a un effet domino sur la biodiversité. Le dossier ne mentionne pas cette frange argileuse qu'il est crucial de préserver de tout ensablement artificiel.</p> <p>COÛT Il semble nécessaire de jauger cet énorme coût au regard des objectifs visés et du caractère extrêmement éphémère des « résultats ». Il importe également de le comparer aux autres possibilités d'aménagements et, enfin, de mettre en balance le coût pécuniaire avec le coût écologique et ses conséquences induites, notamment quant aux activités de production primaires dépendant d'un écosystème sain et vivant, à savoir la pêche et l'ostréiculture.</p> <p>CUMUL D'INCIDENCES Les enquêtes publiques étant disjointes, l'impact des travaux de dragage et dépôt n'est jamais évalué dans sa globalité. Or l'écosystème concerné est le même. Il y a donc là une insuffisante d'évaluation</p> <p>MIGRATION DES SABLES En réalité, la marée ordinaire suffit à ce qu'une très grande partie du sable apporté artificiellement soit, peu après son dépôt, balayée des plages et emportée par les marées, clapot, ressac et la houle. Ainsi, depuis le premier ensablement massif de 2003 et sitôt après chaque apport d'envergure, le Nord-Ouest du Bernet, le Nord de Pereire, le Sud de l'Île aux Oiseaux subissent de considérables flux de sable. Ces migrations des sables, outre qu'elles illustrent le peu de résultat des travaux, nuisent aux écosystèmes, à la navigation, aux parcs à huîtres. Et ceci n'est pas évalué dans les études.</p> <p>DURÉE DE L'AUTORISATION Ceci ne permet pas de remettre en question ces travaux durant cette ans, une durée excessive au vu de la situation très évolutive des sites concernés.</p> <p>FACE AU CHAOS CLIMATIQUE... En réalité, le rôle préventif des ensablements n'a jamais été démontré. Au contraire, et comme le mentionne le dossier</p> <p>ALTERNATIVES Mais aucune conséquence n'est tirée de ce constat pour envisager une modification de ces aménagements ou d'installer des ouvrages de confortement (restauration ou amélioration des épis, autres ouvrages).</p>
--	--	--	--

Réponse du SIBA :

*HISTORIQUE & PRÉSENTATION DU CONTEXTE :

Le projet de réensablement présenté dans ce dossier, se base sur le retour d'expérience des dix dernières années de travaux et de suivis ainsi que sur les études hydrosédimentaires. De plus, l'étude d'impact citée (Sogreah 2001) porte seulement sur l'extraction du flanc est du banc du Bernet et non sur le flanc ouest. L'objectif de la mobilisation du sable telle que présentée dans le dossier vise à maintenir un accès au rivage (éviter sa privatisation), ainsi qu'une largeur de plage sèche susceptible de mettre hors d'eau les structures d'accueil des enfants durant la période estivale.

*LES SITES DE PONCTION :

En 2012, lors du précédent dossier, une étude faunistique a été réalisée par la station marine d'Arcachon (De Montaudouin, 2012) pour définir les sites d'extraction de sables moyens les plus favorables.

Pour précision : la plage de Pereire est un site à terre (par différence avec les sites en mer type banc du Bernet) dont l'extraction de sable pourra se faire par moyen mécanique à sec.

*EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Extrait de l'étude de la station marine d'Arcachon :

« Le recul acquis aujourd'hui sur les études scientifiques concernant le flanc Est (de Montaudouin et al. 2019) permet de dire que les travaux de dragage ont peu ou pas d'incidence sur la macrofaune benthique, les espèces présentes ayant un fort potentiel de recolonisation. En revanche, il existe une suspicion d'atteinte à certaines populations de la mégafaune, notamment les mactres. Cet aspect est difficile à démontrer car l'échantillonnage est très déséquilibré, avec une seule année échantillonnée avant travaux et 16 années après. Il est seulement possible de dire que la densité de mactre échantillonnée en 2001 n'a jamais été atteinte depuis. Il est donc recommandé de draguer toujours précisément sur les mêmes zones, d'une année à l'autre. »

*COÛT

Le sable représente effectivement une richesse naturelle qu'on essaie de maintenir dans sa cellule sédimentaire via des opérations récurrentes d'accompagnement des phénomènes naturels. S'agissant de la production primaire évoquée, il convient de se référer aux études spécifiques sur ce sujet sans lien avec les travaux cités. Par ailleurs, des solutions alternatives « dures » mettent en jeu des investissements conséquents qui ne répondent que partiellement aux objectifs attendus en générant des effets induits non négligeables.

*CUMUL D'INCIDENCES

Les études réalisées, en particulier pour répondre à cette question, montre une absence d'effet cumulé.

*MIGRATION DES SABLES

Le présent dossier ne peut se substituer aux études hydrosédimentaires réalisées ou en cours à l'échelle du Bassin lesquelles, à ce jour des connaissances, soulignent l'impact de la dynamique des passes sur les mouvements de sable dans les zones de travaux évoquées.

*DURÉE DE L'AUTORISATION /ALTERNATIVES

Les alternatives en termes d'ouvrage construits représentent des solutions dites de lutte active dure non privilégiées à l'échelle nationale, régionale et locale pour gérer le trait de côte. Les travaux proposés dans le dossier constituent une solution de lutte active douce qui s'adapte annuellement au constat (contrairement à une solution dure définitive) d'où une période proposée de 10 ans à l'issue de laquelle une actualisation des données hydrauliques peut présenter un intérêt.

N°OBS	Interlocuteur	avis/question/remarque	LIBELLE OBSERVATION
-------	---------------	------------------------	---------------------

<p>91 ET 93</p>	<p>ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU SITE D'ARCACHON ET ASSOCIATION COORDINATION ENVIRONNEMENT DU BASSIN D'ARCACHON</p>	<p>Avis défavorable Remarques</p>	<p>3. Le choix du Bureau d'études chargé d'établir le dossier d'enquête. Le dossier ne comporte pas l'indication du processus juridique ayant permis au SIBA de contracter avec la SAFEGE. Il apparaît que cette dernière est mandatée par l'ASA des Riverains du Pyla dans le cadre de missions d'ingénierie, de surveillance, d'entretien, de reconstruction des perrés du Pyla, entre autres. Il conviendrait de s'assurer qu'aucune interférence, d'aucune sorte, ne serait susceptible d'exister et d'influencer la mission telle que confiée par le SIBA dans le cadre de la présente enquête.</p> <p>4. Les compétences du SIBA Ce syndicat intercommunal est doté de plusieurs compétences, celle des dragages et ensablements, et celle de la promotion touristique du Bassin d'Arcachon. Or, le dossier d'enquête indique clairement au sujet du rechargement des plages de Pyla-sur-Mer : « Les plages sont rechargées dans un but touristique. Leur rechargement offre de plus grandes plages plus attractives pour les estivants » ... pour conclure que les ré-ensablements « sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur les habitats d'intérêt communautaire ». Il apparaît que la demande d'autorisation aurait dû être partitionnée en plusieurs volets au regard du Code de l'environnement. La justification de certains ensablements mériterait d'être hiérarchisée selon qu'il s'agit du maintien du trait de côte, du confort balnéaire, de la promotion touristique, de la circulation nautique, de la courantologie, etc. En d'autres termes, lorsqu'il s'agit de sacrifier activement sur une décennie nombre d'espèces, dont certaines en voie de disparition, il convient à tout le moins de justifier secteur par secteur, l'ensablement envisagé par un motif à caractère impérieux ; ce n'est pas le cas.</p> <p>5. L'avis des communes concernées Le dossier ne comporte pas ces informations qui semblent pourtant s'imposer.</p> <p>6. L'avis conforme du Parc Marin Se pose la question comment le PNMB a pu se limiter à un avis conforme favorable au sens des articles L. 334-5, R. 131-28-7 et R.334-33 du Code de l'environnement, avec une réserve, des prescriptions et recommandations, alors, qu'à n'en pas douter une décennie d'ensablements massifs est « susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin » du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. On s'interrogera sur la validité d'un avis fourni en 2022 pour des opérations pouvant intervenir dans 10 ans...sachant que le milieu marin évolue à grands pas, ce que l'on observe chaque année.</p> <p>7. Une politique à court terme extrêmement coûteuse Au gré des conditions météorologiques, « Les effets sur les zones de rechargement sont considérés comme positifs à court terme, mais nuls à moyen terme » (page 85). Il est donc fort difficile, voire impossible, d'enrayer l'accélération de l'érosion des plages réensablées. Le sable apporté repartira, ce qui est consubstantiel à la logique des campagnes de réensablements, annuels pour les unes, biennuelles pour les autres. Et les conséquences des prélèvements, d'une part, et de la migration, d'autre part, sont loin d'être neutres.</p> <p>8. Le choix du Banc de Bernet Ce banc vient opportunément protéger le trait de côte. Or, sans s'interroger sur les impacts de prélèvements importants sur son flanc EST et sa partie Nord, l'étude SAFEGE persiste dans une logique qui aggrave tous les deux ans les effets de la houle sur la côte pylataise.</p> <p>9. Le Bassin d'Arcachon est en site Natura 2000 L'article L.414-4 du Code de l'Environnement précise que « les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000." Les travaux projetés pour le réensablement des plages d'Arcachon et de La Teste-de-Buch se situent dans le périmètre des sites Natura 2000 suivants : Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin, site n°FR7212018 de la directive oiseaux Bassin d'Arcachon et Cap Ferret, site n°FR7200679 de la directive habitat. A ce titre, la SAFEGE a fourni une évaluation des incidences des opérations de dragage et de rechargement sur les deux sites Natura 2000. Or, cette enseigne aurait dû s'adjoindre un Bureau d'Etudes spécialisé en la matière, c'est-à-dire faune-flore, espèces protégées, d'intérêt communautaire ou non, et observées depuis des décennies par les professionnels et scientifiques reconnus.</p> <p>Dans un article récent de Reporterre, Madame Léan GUEDJ soulignait : « » (https://reporterre.net/A-Arcachon-l-absurde-deplacement-de-sable-abime-l-ecosysteme)</p>
-------------------------	--	-----------------------------------	--

			<p>Ces extraits démontrent, tout comme de nombreux autres témoignages d'ostréiculteurs, pêcheurs, plaisanciers, scientifiques, que la biodiversité a quasiment disparu sur les côtes pylataises et arcachonnaises, et notamment sur le banc de Bernet, on l'on trouvait des coques en nombre, des clams, des palourdes, de grosses crevettes, des crabes verts et des rouges. Tout ceci a progressivement disparu avec les différentes dragues. On ne voit aujourd'hui que quelques jeunes araignées de mer mais surtout des coquilles sans aucune vie. Dans un pareil contexte, on peut considérer comme particulièrement inquiétant qu'un dossier d'enquête puisse comporter une analyse Natura 2000 concluant à l'absence d'incidence de campagnes de dragages multiformes sur 8 kms de la côte Sud du Bassin d'Arcachon durant une décennie, sans prendre en compte l'évolution climatique, en oubliant que le Bassin d'Arcachon fut le premier massif d'herbiers de zostère d'Europe...</p> <p>10. L'absence de proposition alternative Curieusement, la SAFEGE ne s'interroge pas sur l'existence et la pertinence des procédés alternatifs, comme si ce se fait depuis près de 2 décennies ne mériterait pas d'être remis en question, notamment à l'aune des modifications climatiques que l'on connaît. Cette absence de volonté d'intégrer le sujet dans une réflexion environnementale aboutie affaiblit considérablement le dossier d'enquête.</p> <p>11. Une absence d'analyse de solutions empiriquement éprouvées Tout aussi curieusement, la SAFEGE n'évalue pas l'intérêt qu'il y aurait de remettre en état les brises lames qui ont protégé la côte pylataise durant de nombreuses années, avant que les opérations d'ensablements ne commencent.</p>
<p>Réponse du SIBA : Une consultation des entreprises, conforme aux codes des marchés publics, conduisit au choix du groupement Actimar/Safege et Waeles pour la constitution de ce dossier. Ces travaux et leur optimisation permettent effectivement de répondre à plusieurs objectifs (navigabilité, accès au riuage, maintien du trait de côte et des usages,) et évitent un cumul d'interventions non organisées. Les précédents chapitres répondent aux autres observations de cette contribution.</p>			